

BULLETIN D'ADHESION ou de RENOUELEMENT
Licence « Marche » saison 2022/2023

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

1er Nom à l'état civil :

Né(e)le : à

Adresse : N° Rue, Ave, Appt. :

Commune : Code Postal :

Tél :

Courriel :

1) Demande à adhérer à l'association l'Union des Randonneurs et Cyclotouristes Creillois

2) Demande à renouveler mon adhésion à l'Union des Randonneurs et Cyclotouristes Creillois

Rayez la mention inutile

Certificat médical :

Un certificat médical est obligatoire lors de la prise d'une première licence.

La durée de validité du certificat médical est de 3 saisons consécutives à condition de répondre « Non » à toutes les questions du questionnaire de santé. Le questionnaire de santé est conservé par l'adhérent.

Attestation de réponse au questionnaire de santé :

A joindre obligatoirement à la demande de licence.

Règlement intérieur

Prendre connaissance du règlement intérieur de l'URCC et joindre obligatoirement l'attestation signée.

Dématérialisation de la licence 2022/2023

La licence est dématérialisée, à charge pour l'adhérent d'imprimer son support licence.

Honorabilité :

Obligation pour les membres du Comité Directeur et les animateurs de renseigner le 1^{er} nom de l'état civil, la date et le lieu de naissance afin que la Fédération atteste de leur honorabilité.

Droit à l'image :

Des images peuvent être prises à l'occasion des activités de l'association. Tout membre de l'URCC qui souhaite préserver son droit à l'image est prié de le faire savoir aux dirigeants de manière à ce que ceux-ci veillent à ce que ce droit soit respecté.

Chèques :

Chèques à l'ordre de l'URCC à remettre avec le dossier à notre trésorière Murielle MARCHANDIN, 20 place de la République à Nogent sur Oise (60180), en charge de l'établissement des licences marche ou à l'animateur de votre section.

A..... Le.....

Mention manuscrite : « lu et approuvé »

Signature :